



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 8 janvier 2010 – N° 1/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques

Rectificatif au 13 septembre 2016

Service producteur : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer – Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Opportunité : avis favorable émis le 11 mai 2007 par la formation Transports, tourisme
Réunion du Comité du label du 24 novembre 2009 (formation Entreprises)

L'enquête a pour objectif de décrire l'offre d'entrepôts sur le territoire métropolitain. Il s'agit d'identifier les caractéristiques des entrepôts et d'obtenir des éléments sur leur activité (type de produits stockés, tonnages entrants et sortants, le temps de stockage, le taux de remplissage). Les entrepôts seront également distingués en fonction de l'accès des différents modes de transports (plates-formes multimodales).

La demande part du constat que l'entreposage est très mal connu en France. Il n'existe pas de répertoire exhaustif des entrepôts ; la seule information disponible est donnée par les permis de construire pour les entrepôts, ce qui permet d'évaluer la surface disponible. Mais cette source souffre de plusieurs défauts. Seule l'offre des grands opérateurs pour compte d'autrui fait l'objet d'un suivi de la part des professionnels.

L'évaluation de l'offre d'entreposage et de sa connaissance en matière d'activité pourrait permettre dans un second temps une utilisation conjoncturelle de données concernant cette activité, dans la mesure où elle est un bon indicateur de la santé du transport et de l'économie.

Les thèmes abordés seront les caractéristiques de l'entrepôt : frigorifique ou non, surface, volume. On recueillera également des données sur les produits stockés (avec un niveau de détail compatible avec l'information disponible dans le système d'information des entrepôts), le taux moyen de remplissage. Pour chaque groupe de produits, les données suivantes pourront être recueillies : tonnage entrant, tonnage sortant, temps moyen de stockage, activité de « cross-docking » sans stockage... On mesurera également les activités associées (conditionnement, « co-packing », préparation de commande, « co-manufacturing »). Le marché de l'entrepôt sera évalué (compétence locale, nationale ou internationale). Enfin, on abordera le thème de la multi-modalité des entrepôts (accès ferroviaire, fluvial ou maritime) et l'effectif intérimaire employé.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des entrepôts. L'unité statistique de base est l'entrepôt, c'est à dire un établissement ou une partie de l'établissement vérifiant certains critères d'activité et de taille. Cet établissement est un lieu fermé de concentration et/ou d'éclatement des marchandises avec ou sans stockage. Cette définition recouvre les entrepôts (lieu fermé de stockage effectif des marchandises) ou les plates-formes logistiques (lieu fermé de transit et d'échanges des marchandises sans stockage). Le stockage est l'action d'entreposer intentionnellement la marchandise pour une durée supérieure à 24 heures.

.../...

Comme il n'existe aucune source contenant l'ensemble des entrepôts du territoire français, notamment pour les entrepôts en compte propre, qui ne peuvent généralement pas être repérés par leur code d'activité, le SOeS a construit un répertoire des entrepôts préalablement à la mise en place de l'enquête, à partir duquel sera définie la base de sondage. Pour construire ce répertoire, le SOeS est parti de travaux sur l'emploi logistique en utilisant la source des déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour repérer les entrepôts à partir des établissements ayant un nombre significatif d'emplois logistiques (repérés par la profession (PCS). Ont donc été retenus comme étant potentiellement entrepôts les établissements ayant un nombre important d'emplois logistiques en moyenne annuelle (plus de vingt), hors emploi intérimaire, et une part importante d'emplois logistiques dans l'emploi total de l'établissement (plus du cinquième). Ces établissements ont ensuite été confrontés à la source administrative des installations classées et à d'autres sources professionnelles repérant les entrepôts. Ainsi la sélection des établissements à partir des DADS a pu être corrigée et complétée pour créer le répertoire des entrepôts et recueillir les informations nécessaires pour alimenter ce répertoire.

La base de sondage a été définie comme l'ensemble des entrepôts de plus de 5 000 m² ou 30 000 m³ de ce répertoire. La base de sondage comporte environ 2 000 à 2 500 entrepôts et l'échantillon sélectionné comportera environ 1 500 unités.

L'enquête assurera un relevé annuel de données de cadrage. Elle est proposée en deux modes de collecte au choix du répondant : questionnaire papier de 4 pages envoyé par voie postale et questionnaire dématérialisé par Internet qui est l'image exacte du questionnaire papier. Le questionnaire relatif à l'exercice de l'année n est envoyé en début du premier semestre de l'année n+1. La collecte est réalisée au cours du premier semestre de l'année n+1.

Le temps de réponse au questionnaire annuel sera limité à moins de trente minutes.

Pour mettre en place cette enquête, le SOeS travaille en concertation avec les principaux acteurs du secteur : FEDIMAG (Fédération nationale des prestataires logistiques et des magasins généraux agréés par l'État), TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France), les organisations des chargeurs, quelques grands groupes et les administrations concernées (DGMT).

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication annuelle disponible sur le site Internet du ministère.

Le Comité du label a demandé au service d'établir clairement la définition du champ de l'enquête, en particulier quant à la distinction « entrepôt »/établissement, puis d'adapter le questionnaire, les lettres et la notice en fonction de cette définition et de faire valider l'ensemble par le comité de concertation de l'enquête. Les compléments d'information demandés ont été transmis au Comité le 17 décembre 2009.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2010 à 2014

Le Président du Comité du label

Signé : Michel Euriat

Le 13 septembre 2016

Le Comité du label de la statistique publique a décidé de prolonger pour l'année 2017 la validité du label d'intérêt général et de qualité statistique assorti de l'obligation de réponse à l'enquête sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques.

Le Président du Comité du label
de la statistique publique



Benjamin Camus